



Quelques nouvelles de Lussac...



Janvier 2018 - N°7

A l'occasion de la nouvelle année,
le conseil municipal vous convie à
la cérémonie des vœux

Le vendredi 12 janvier,
à 19 H
à la salle des fêtes



La mairie vous accueille :

Le mardi et jeudi de 9H à 12H30 et de 14H à 17H

Le mercredi et vendredi de 9H à 12H30



05 45 71 30 88



mairie@lussac16.fr



www.lussac16.fr

L'édito du Maire :

C'est avec un très grand plaisir que je vous retrouve dans ce bulletin municipal de nouvelle année.

Et que je reprends la plume pour vous tenir informé des réalisations de ces derniers mois sur notre commune.

Vous y trouverez aussi bien les dernières actualités municipales (travaux...), les manifestations organisées ainsi que de nombreux renseignements pratiques qui faciliteront votre vie quotidienne.

La rentrée des classes a permis d'accueillir 19 enfants sur les classes de CM1 et CM2. C'est une chance et un privilège de conserver encore une école, mais aussi une grande fierté et un gage d'avenir pour notre commune.

Une nouvelle année commence mais qui ne doit pas nous faire oublier tous ces changements importants intervenus dans ce premier semestre :

- La création et la mise en place de la nouvelle communauté de communes Charente Limousine
- L'élection présidentielle
- Les élections législatives

Changements qui n'apportent pas toujours une solution à nos problèmes quotidiens.

Les moyens financiers, contraints que connaissent toutes les collectivités et auxquels nous n'échappons pas, nous conduisent à faire preuve de beaucoup de prudence sur nos investissements.

Je forme le vœu aujourd'hui que l'année 2018 soit meilleure que celle qui vient de s'achever et qu'elle permette au plus grand nombre de retrouver confiance en l'avenir.

Je forme également le vœu que cette nouvelle année soit placée sous le signe de la solidarité nationale et que les français les plus démunis ainsi que les communes les plus fragiles puissent trouver en l'Etat tout le soutien dont ils ont besoin.

Je me permets de rappeler que le secrétariat de mairie est à votre disposition pour tout renseignement et que la commune dispose également d'un site internet mis à jour régulièrement sur lequel vous pouvez trouver de nombreuses informations sur la vie de notre village en attendant le prochain bulletin.

Nous pensons plus particulièrement à nos aînés en terme de services ou de mobilité. En cas de difficultés particulières (changement d'une bouteille de gaz par exemple) ou d'urgences (manque de médicaments...), n'hésitez pas à contacter le secrétariat ou si nécessaire les élus. Nous essaierons de vous dépanner.

Au nom du conseil municipal, je vous présente à toutes et à tous, ainsi qu'à toutes celles et ceux qui vous sont chers, mes vœux les plus chaleureux, les plus sincères et les plus amicaux de bonheur, de joie, de santé et de prospérité pour l'année 2018 qui vient de s'ouvrir.

Le Maire, Catherine RAYNAUD

A word from a Mayor :

It is with great pleasure that I am taking up my pen to write this New Year newsletter so that you are kept informed of the achievements of these last months in our commune. You will find inside the latest commune news (work carried out ...), details of the organized events and lots of practical information that will help you in your daily life.

In September our little school was able to accommodate 19 children in grades CM1 and CM2. It is a privilege but also a measure of good luck to be able to continue to keep our school active, it also shows our great pride and a pledge for the future of our commune.

Although a new year is beginning we should not ignore all of the important changes that have occurred in this first quarter:

- The creation and implementation of the new “Community of Communes Charente Limousine”
- The presidential election.
- Parliamentary elections.

These changes do not always provide a solution to our daily problems. The financial constraints, forced on all communities and not least our own, lead us to be very careful about our spending.

It is my hope that 2018 will be better than last year and that it will allow more of us to regain our confidence in our future. I also wish that this New Year will be one of national solidarity and that the poorest French and the most fragile communes can be given all the support they need from the State.

I would like to remind you that the secretary at the town hall is at your disposal for any information and that the town also has a regularly updated website on which you can find lots of information about the life of our village while you wait for the next newsletter.

We think especially of our elderly citizens with reduced mobility. In case of particular difficulties (to change a gas bottle for example) or emergencies (lack of medicines ...), do not hesitate to contact the secretary or if necessary one of the elected officials. We will always try to help you out.

On behalf of the Village Council, I offer to all of you, and to all those who are dear to you, my warmest and most sincere and friendly wishes for happiness, joy, health and prosperity for the new year 2018.

Travaux :

Outre l'entretien permanent des voiries (chemin des landes...) et structures , la commune a entrepris la rénovation de la classe.

Une nouvelle peinture, plus claire, a été réalisée cet été par les employés communaux; un grand merci à eux. Les enfants ont pu bénéficier dès la rentrée d'une très belle classe.

De nombreux achats ont été effectués :

- Une débroussailleuse à dos , un souffleur à feuilles ainsi qu'une remorque pour l'atelier
- Un micro-onde pour la salle des fêtes
- Un ordinateur portable pour la direction de l'école ainsi que du matériel informatique pour les élèves

De nombreux projets sont en gestation et certains verront le jour en 2018 :

- Un abribus à Boistizon ainsi que la signalisation pour rendre la traversée du village plus sécurisante
- L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite au sein de tous les bâtiments publics
- Le nommage des rues dans le quartier de Chez-Dieu, Boisset, La Rivaille



Le site internet de la commune :

<http://www.lussac16.fr>

Toutes entités, y compris les plus petites communes, se doivent de communiquer avec les moyens les plus modernes comme les réseaux sociaux ou les sites internet.

La commune de Lussac a donc créé son site internet pour faire connaître notre commune et informer les habitants de la commune et des communes voisines.

La création d'un site web représente un enjeu important pour la commune.

Il s'agit d'un vecteur essentiel de diffusion d'information à l'égard du citoyen qui y découvrira toute l'information communale.

Enfin, le site internet de la commune constituera la « vitrine » de l'activité communale à l'extérieur, témoin de son dynamisme et de son développement.

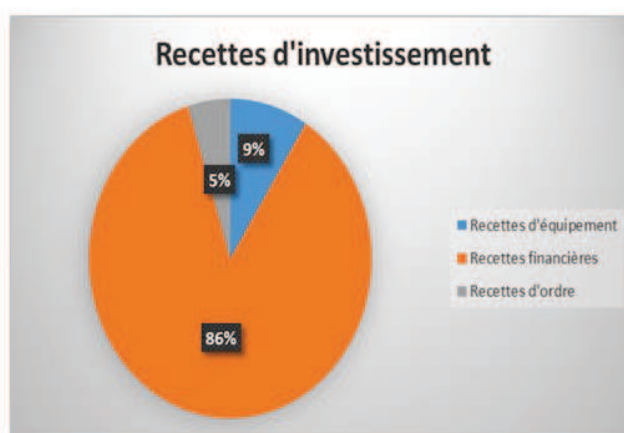
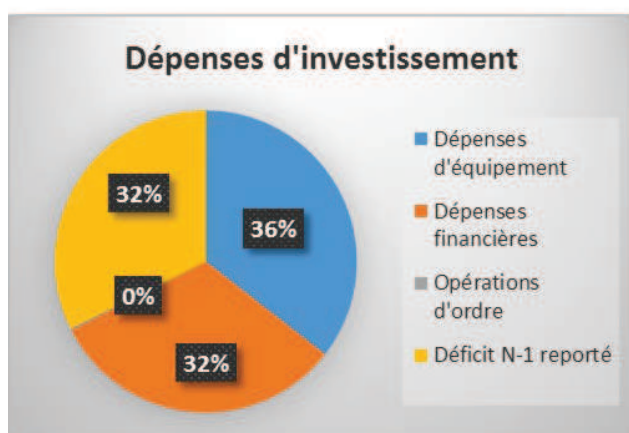
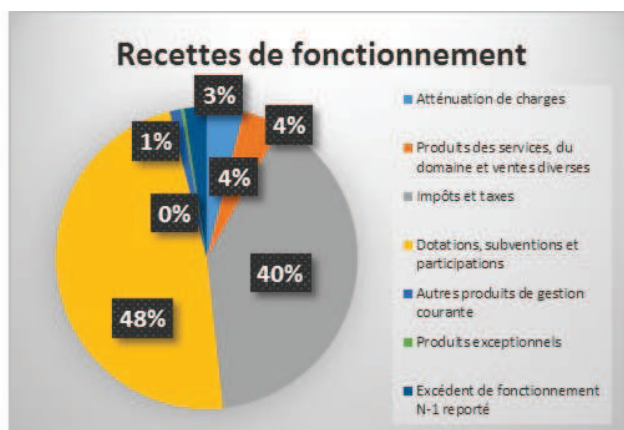
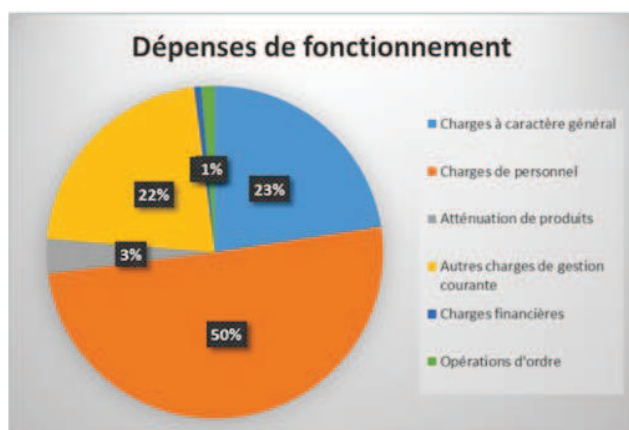
N'hésitez pas à le consulter et à nous contacter pour nous signaler d'éventuelles erreurs ou, beaucoup mieux nous proposer des articles.

Un grand merci :

Ce journal est aussi l'occasion de remercier :

- tous les élus qui participent avec assiduité aux conseils municipaux et constituent un nécessaire réservoir de propositions et d'actions
- Les employés communaux qui font un travail remarquable et particulièrement Aline pour sa maîtrise du budget
- Les bénévoles qui nous aident au quotidien

Le budget 2017 :



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
		BP 2017	CA 2017
6061	Fournitures non stockable	13516,63	
60621	Combustibles	1400,00	
60622	Carburants	600,00	
60623	Alimentation	5400,00	
60631	Fournitures d'entretien	1400,00	
60632	Fournitures de petit équipement	3500,00	
60633	Fournitures de voirie	1500,00	
60636	Vêtements de travail	300,00	
6064	Fournitures administratives	700,00	
6068	Autres matières et fournitures	1400,00	
613	Locations	1100,00	
615221	Entretien et réparations: bâtiments publics	600,00	
61551	Entretien et réparations : matériel roulant	600,00	
61558	Entretien et réparations : autres biens mobiliers	1500,00	
6156	Maintenance	1400,00	
6161	Primes d'assurances : multirisques	1250,00	
6168	Primes d'assurances : autres	700,00	
618	Services extérieurs divers	3600,00	
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	300,00	
623	Publicité, publications, relations publiques	1200,00	
624	Transports de biens et transports collectifs	170,00	
626	Frais postaux et frais de télécommunication	3500,00	
627	Services bancaires et assimilés	100,00	
635	Autres impôts , taxes et versements assimilés	50,00	
11	Charges à caractère général	45786,63	0,00

633	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	1100,00	
6411	Rémunération du personnel : personnel titulaire	51400,00	
6413	Rémunération du personnel : personnel non titulaire	1100,00	
64168	Rémunération du personnel : autres emplois d'insertion	17700,00	
6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	30500,00	
6480	autres charges de personnel	500,00	
12	Charges de personnel	102300,00	0,00

739221	Prélèvements pour reversements de fiscalité par l'intermédiaire d'un fonds : FNGIR	6888,00	
14	Atténuation de produits	6888,00	0,00

6531	Indemnités des maire, adjoints et conseillers	14000,00	
6533	Cotisations retraite	600,00	
6535	Formation	120,00	
6554	Contributions aux organismes de regroupement	28000,00	
6573	Subvention de fonctionnement aux organismes publics	360,00	
6574	Subvention de fonctionnement aux associations	1000,00	
65	Autres charges de gestion courante	44080,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		199054,63	0,00

66111	Intérêts des emprunts réglés à l'échéance	1229,14	
6618	Intérêts des autres dettes	170,86	
66	Charges financières	1400,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		200454,00	0,00

681	Dotations aux amortissements et aux provisions	2600,00	
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2600,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION INVESTISSEMENT		2600,00	0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L' EXERCICE		203054,63	0,00
--	--	------------------	-------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
		BP 2017	CA 2017
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	8000,00	
13	Atténuation de charges	8000,00	0,00
70311	Concessions dans le cimetière		
7067	Redevances et droits des services périscolaires	4700,00	
7084	Mise à disposition de personnel facturée	3900,00	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	8600,00	0,00
731	Impôts locaux	81469,00	
73	Impôts et taxes	81469,00	0,00
7411	Dotations forfaitaire	38000,00	
74121	Dotations de solidarité rurale	17000,00	
74127	Dotations nationale de péréquation	13000,00	
742	Dotations aux élus locaux	2800,00	
74718	Participations de l'Etat : autres	1000,00	
7478	Participations : autres organismes	500,00	
74832	Attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle	10000,00	
74834	Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	2412,00	
74835	Compensation au titre des exonérations de la taxe d'habitation	6666,00	
748388	Autres attributions de péréquation et de compensation	5000,00	
7488	Autres attributions et participations	576,00	
74	Dotations et participations	96954,00	0,00
752	Revenus des immeubles	2500,00	
75	Autres produits de gestion courante	2500,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES		197523,00	0,00
774	Subventions exceptionnelles	700,00	
77	Produits exceptionnels	700,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		198223,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	198223,00	0,00
2	Excédent de fonctionnement N-1 reporté	4831,63	
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	203054,63	0,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
		BP 2017	CA 2017
	Opération n° 197 : achat terrains le bourg	2700,00	
	Opération n° 199 : équipement école	500,00	
	Opération n° 200 : équipement garage communal	1000,00	
	Opération n° 201 : FDAC 2016	14000,00	
	Opération n° 202 : travaux éclairage public	1600,00	
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		19800,00	0,00
103	Plan de relance FCTVA	5864,00	
10	Reprise sur apports, dotations et réserves	5864,00	0,00
1641	Emprunts en euros	7604,34	
16	Emprunts et dettes assimilées	7604,34	0,00
20	Dépenses imprévues	4331,66	
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		17800,00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES		37600,00	
41	Opérations patrimoniales	100,00	
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		100,00	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		37700,00	
1	Déficit d'investissement N-1 reporté	18028,83	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		55728,83	0,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
		BP 2017	CA 2017
132	Subventions d'équipement non transférables	5000,00	
13	Subventions d'investissement	5000,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D' EQUIPEMENT		5000,00	0,00
10222	FCTVA	30000,00	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	18023,83	
10	Dotations, fonds divers et réserves	48028,83	0,00
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		48028,83	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		53028,83	0,00
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2600,00	
41	Opérations patrimoniales	100,00	
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		2700,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		55728,83	0,00

Projet éolien de la Verte Epine :

Le projet éolien est soumis à l'autorisation d'exploiter (ICPE) et permis de construire :

- Le permis de construire a été obtenu le 26/03/2014 et il a été modifié le 25/04/2014 (l'affichage a été effectué sur le terrain durant l'été 2014).
Cette autorisation n'a pas été attaquée et est aujourd'hui purgée de tout recours.
- L'autorisation d'exploiter (ICPE) a été délivrée par le préfet le 15/12/2014, puis attaquée.

Voici les différentes phases :

- 12/06/2015 : requête en annulation de l'autorisation des opposants
- 22/06/2015 : requête complétée par les opposants
- 02/05/2016 : mémoire NEOEN (société des éoliennes)
- 04/07/2016 : mémoire du Préfet défendant son autorisation
- 31/03/2017 : mémoire des opposants la veille de la clôture d'audience relançant le délai d'instruction
- 30/04/2017 : mémoire NEOEN pour répondre aux éléments nouveaux du mémoire des opposants
- 31/05/2017 : clôture d'instruction
- 13/09/2017 : le rapporteur public a écarté tous les moyens (« il faut espérer que la formation du jugement va suivre son rapporteur public »)
- 27/09/2017 : jugement du tribunal

Suite au jugement, les opposants ont 60 jours pour faire appel de la décision.

—> (s'ils font appel, on repart pour 1 à 2 ans d'instruction. Suite au jugement de la cour d'appel dans 1 ou 2 ans, ils pourront aller en conseil d'état, mais la marche est beaucoup plus haute donc on verra à ce moment-là...)

Le tribunal a confirmé les conclusions et a rejeté le recours des opposants et ils ont été condamnés à verser 1200€ à la société du projet éolien NEOEN.

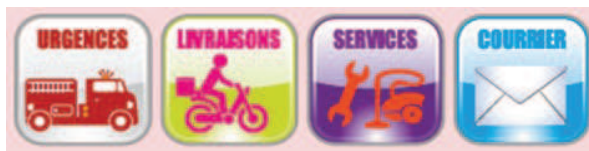
Les opposants avaient jusqu'au 27/11/2017 pour saisir la cour d'appel.

A ce jour, il semblerait qu'un nouveau recours ait été déposé par les opposants.



Dénomination des voies et numérotation des immeubles :

La dénomination des voies, places et bâtiments ainsi que la numérotation des immeubles sont des actes de portée pratique qui ne sont pas toujours simples à mettre en œuvre. Dans la mesure où ils ont une incidence directe sur la vie locale, il convient de présenter la procédure de ces deux opérations.



La commune de Lussac, qui compte environ 300 habitants comporte des voies limitrophes avec les communes de Saint-Claud (Chez Gervais) et de Chasseneuil (Chez Dieu, La Rivaille). Ces deux communes voisines se mettent en conformité avec le décret n° 94-1112 du 19 décembre 1994. C'est ce qui conduit le conseil municipal à avancer sur ce projet pour la totalité de son territoire.

Cela mérite quelques explications ...

Que dit la loi ?

Même si aucun texte ne le prévoit expressément, le caractère obligatoire de la dénomination des voies publiques ou privées résulte implicitement de textes réglementaires. En effet, le décret n° 94-1112 du 19 décembre 1994 **impose aux maires des communes de plus de 2 000 habitants de notifier au centre des impôts foncier ou au bureau du cadastre concerné la liste alphabétique des voies publiques ou privées et le numérotage des immeubles**. De plus, la doctrine considère que la dénomination des rues apparaît implicitement comme une mesure de police qui répond aux dispositions de l'article L. 113-1 du Code de la voirie routière, lesquelles prévoient que le maire peut placer, par tous les moyens appropriés, des indications ou signaux concernant, à titre quelconque, la circulation.

La dénomination des voies communales relève de la **compétence du conseil municipal**. Concernant les voies privées, cette compétence appartient aux particuliers concernés. En effet, s'il appartient au conseil municipal « *de délibérer sur la dénomination des rues et places publiques, et si le maire tient de ses pouvoirs généraux de police le droit de contrôler les dénominations de toutes les voies et d'interdire celles qui seraient contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs, aucune disposition législative ou réglementaire n'autorise le conseil municipal à fixer les dénominations des voies privées.* »

Quel nom ?

La dénomination ne doit pas créer de confusions, elle fait souvent référence aux appellations d'unités cadastrales. Elle peut servir à rendre hommage à une personnalité ou témoigner de faits historiques d'intérêt local mais ne doit pas porter atteinte à l'image de la commune ni à l'ordre public, ni heurter la sensibilité des personnes. Elle reste contrôlée par le juge.

Concernant les voies privées et même s'il n'existe aucune obligation d'information, les particuliers ne sont pas totalement libres dans leur choix puisque le maire détient de ses pouvoirs de police le droit de contrôler les dénominations de toutes les voies et d'interdire celles qui seraient contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

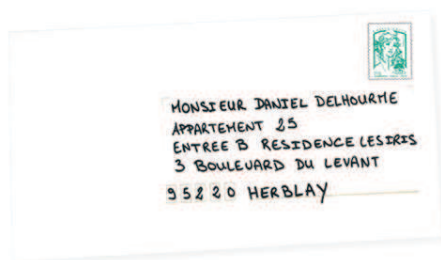
Quelle signalisation ?

La dénomination des rues est portée à la connaissance du public soit par la voie d'inscriptions permanentes placées au croisement des rues soit par des poteaux plantés aux carrefours, soit plus généralement par des plaques indicatrices fixées sur les immeubles à chaque extrémité de la voie.

Quelle numérotation ?

Le numérotage des habitations constitue **une mesure de police générale** que le maire peut prescrire en application de l'article L. 2213-28 du CGCT aux termes duquel il est précisé que, « *dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune* » et que « *l'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles.* »

Votre future adresse ? ... Les informations ont un ordre ! ...



- 1 Des informations ordonnées du nom à la commune du destinataire
- 2 6 lignes maximum
- 3 38 caractères maximum par ligne, espaces compris
- 4 Pas de signe de ponctuation, ni d'italique, ni de souligné
- 5 Les 3 dernières lignes en majuscules
- 6 Pavé adresse aligné à gauche

Sécurisons le village de Boistizon !

Boistizon a un problème de vitesse. Il a toujours été un village avec une courbe dangereuse sur la route, et les gens ont toujours conduit trop vite à travers le village mais il est devenu de plus en plus évident qu'il y a un risque d'accident sur cette départementale D365. Ce hameau se peuple de gens plus jeunes et qui arrivent avec de jeunes enfants. Déjà plusieurs accidents dramatiques ont été évités in extremis ces dernières années par rapport à la largeur de cette départementale qui ne suffit pas pour que deux véhicules s'y croisent à vitesse normale ainsi qu'au manque de visibilité dû à la courbe au milieu du Hameau.

Le village comporte onze enfants mineurs résidents permanents au bord de cette départementale et le même nombre d'enfants qui vient très régulièrement voir leurs familles et/ou grand parents, mais aussi de personnes âgées (dont certaines malvoyantes et malentendantes) qui se promènent souvent l'après-midi et qui ne peuvent pas se déplacer rapidement. Mme le Maire a demandé un comptage de voitures qui a montré que le nombre de véhicules passant n'est pas excessif, malheureusement c'est la vitesse excessive des véhicules qui donne le souci.

Donc nous avons fait une pétition qui provient de tous les habitants de Boistizon, qu'ils soient résidents permanents ou propriétaires de maisons secondaires. Suite à cette pétition, Catherine et Jean-Michel ont organisé une rencontre avec le chef de l'Agence Départementale d'Aménagement (ADA) de Chabonais, M Balotte Olivier, et son adjoint, M Thomas Gérard, le mardi 14 novembre à 9h pour qu'ils puissent pour mieux comprendre le problème. Bien sur les habitants de Boistizon étaient également présents.

Les habitants de Boistizon

Le Téléthon 2017 :

Cette année encore, la commune de Lussac s'est engagée pour le Téléthon avec les communes voisines (Parzac, Grand-Madieu, Suaux, Genouillac, Saint-Laurent-de-Ceris, Nieuil et Saint Claud).

Le 3 décembre, une randonnée, organisée avec l'Association des Parents d'Elèves, le Comité des fêtes de Nieuil et la municipalité de Lussac, sur les chemins de Nieuil et Lussac avec un casse-croûte à la croix de Merle a rassemblé une soixantaine de personnes et récolté 163€.

Le fil rouge « 24 heures vélo en salle » a permis aux participants de se retrouver dans un bel élan de solidarité et de partage.

Nieuil étant la ville pilote cette année, toutes ces manifestations communes (thé dansant, balade à moto, visite du jardin de porcelaine, repas poule au pot, tombolas, chorales...) ont permis de récolter environ 6000€ (sans la dictée de Parzac qui se déroulera début janvier).

BRAVO à tous et un grand merci pour l'espoir que vous redonnez aux enfants malades.

Et un grand merci à toutes les Lussacoises et tous les Lussacois qui ont participé à ces manifestations et plus particulièrement aux enfants qui sont venus pédaler une partie de la nuit.

Rendez-vous l'année prochaine sur votre commune !

Sentier du bocage Lussacois :

Le nouveau sentier du bocage Lussacois a été inauguré avec succès le 17 septembre 2017, en présence des habitants de Lussac et du secteur. Une cinquantaine de personnes de 6 à 77 ans se sont retrouvées à 10 heures sur la place de la salle des fêtes.

Le sentier du bocage Lussacois, dont le point de départ se situe au verger communal (balisage rouge) serpente sur environ 6 kms la commune à travers champs et bordures de bois. Un parcours assez facile qui peut être bouclé en 2H pour un marcheur à allure normale.

L'occasion de découvrir les 2 linéaires de haies plantées par les élèves du RPI Nieuil-Lussac et les habitants de la commune en février 2017, ainsi que la Fontaine des Rivailles, son arbre remarquable et la « place de la pompe » qui servait jadis au bœuilleur de cru.

Le sentier est jalonné de panneaux d'informations pédagogiques sur les essences forestières et la flore des haies qui sont présentes sur notre territoire, essence rare tel que l'orme de la fontaine ou moins connue comme le cormier...ainsi que des panneaux explicatifs au verger, à la fontaine et à la place de l'alambic.

** Toutes ces informations sont aussi disponibles à la mairie ou sur notre site internet : <http://www.lussac16.fr>*

Pour cette première, les marcheurs se sont vu offrir un « café, jus de fruits et une part de brioche » sur le site remarquable de la fontaine des Rivailles.

Cette journée, très conviviale, s'est poursuivie à l'arrivée par un pique-nique tiré du panier autour de la salle des fêtes. Puis, une partie de pétanque a clôturé cette belle journée de partage.

Préserver, valoriser et sensibiliser sont les 3 missions du sentier du bocage Lussacois. Son but est de faire connaître au plus grand nombre l'extraordinaire biodiversité de notre Charente Limousine, son paysage rural d'antan, l'équilibre entre les besoins agricoles et la vie de la faune que nous devons protéger pour les générations futures.

Un grand merci à tous les participants et toutes les personnes qui se sont impliquées dans la création de ce sentier.



Avoir la fibre...

Définition au sens figuré : *Disposition à ressentir certains sentiments.*

Exemple : *Avoir la fibre maternelle.*

En 1960, le professeur de la classe de 5^{ème} enseignait les réseaux de communication : ferroviaire, routier, fluvial et maritime. Cela constituait les moyens incontournables qui permettaient le développement économique et social d'un pays. 1960 c'est aussi le point de départ du développement industriel par l'électronique, l'informatique, la robotique...

De nos jours, la communication numérique c'est la téléphonie fixe et mobile mais aussi la messagerie par internet voire la radio et la télévision par réseau numérique câblé. C'est aussi le commerce en ligne, l'administration dématérialisée, le guidage par satellites ...



L'immensité des besoins de transport de signaux numériques exige aujourd'hui les technologies de réseaux de fibre optique à disposition de tout le territoire. C'est du moins ce qui est annoncé par le plan « France Très Haut Débit » présenté par l'État le 20 février 2013 ! ...



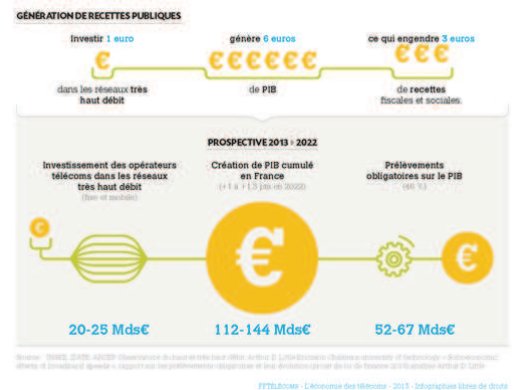
Nous, ruraux de Charente limousine, avons donc déjà plus de 4 ans de retard sur de nombreux pays voisins et sur les grandes villes françaises ! ... Pour nous, l'objectif c'est d'amener la fibre optique chez tous les habitants, dans tous les commerces et dans toutes les entreprises de notre communauté de commune. De nombreux commentaires polémiques envahissent nos messageries et nos journaux mais ne nous arrêtons pas à ces « embrouilles » politiciennes !

De vifs débats ont alimentés les conseils communautaires de ces derniers mois car c'est cette fibre optique qui peut permettre de revitaliser le territoire en permettant l'implantation de commerces, d'industrie et des services dans notre magnifique environnement de paysages bocagers que les urbains nous envient.

Mais quand et à quel prix ?

Deux propositions nous sont présentées :

- 1) Un réseau assimilable à un service public partiellement établi en 2022 probablement achevé en 2025 pour une participation de notre communauté de commune de 2 800 000 € accessible à tous les prestataires de services.
- 2) Un réseau privé, propriété de SFR Group, « consistant à déployer la fibre optique en direction de toutes les habitations et locaux professionnels du territoire sur ses fonds propres sans faire appel à une participation financière de notre communauté de commune, qui prévoit un déploiement de la fibre optique à 100 % sur le territoire de la Communauté de communes de Charente Limousine avant la fin de l'année 2022. »



Le conseil communautaire a voté pour le plus séduisant ... Vous aviez deviné ? ... Oui, le projet SFR !
Conséquemment, nous prenons rendez-vous pour Noël 2022 afin de s'assurer de la réelle et complète réalisation des engagements pris... Nos anciens disaient : « C'est à la fin de la foire qu'on compte les bouses ! ... »

La société de chasse :

La société de chasse vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2018.

A vos agendas !

**Repas de chasse, le 4
mars à 12H30 à Lussac**

Romanobroc Brocante Achat/Vente :

Installé depuis peu sur la commune de Taponnat, Romain Raffin vous accueille :

***Du mercredi au samedi
de 9H34 jusqu'à l'apéro du soir***

Romain achète des cartes postales anciennes, vieux jeux et jouets, BD, Vinyles, vieilles monnaies, vieux billets, tôle publicitaire (émaillée ou peinte), objets de garage (bidons, présentoirs, pompes...), objets militaires, etc...

Contact :

romain.raffin@hotmail.fr
06 86 24 64 76

C.N.T : Chasse Nature et Territoire

Une nouvelle société de chasse s'est créée sur la commune de Lussac : C.N.T = Chasse Nature et Territoire.

C'est un regroupement de plusieurs propriétaires chasseurs et non chasseurs. Tout cela en bonne entente avec les différentes sociétés de chasse voisines.

Nous nous efforcerons de gérer au mieux la faune, les nuisibles, et les attentes des personnes présentes sur ce territoire.

Restant à votre disposition, nous souhaitons à tous une bonne année 2018.

Le Président,

Julien TABEAUD au 06.73.90.56.86



L'association des Parents d'Elèves :

L'année scolaire 2017/2018 est repartie depuis maintenant quelques mois et les projets de manifestations ne manquent pas.

Quelques jours seulement après la rentrée scolaire, 4 tonnes de papiers/cartons ont été récoltées grâce à la benne mise à disposition.

La traditionnelle Bourse aux Jouets s'est déroulée fin novembre dans la bonne humeur. Une trentaine de personnes est venue vendre jouets ou vêtements à des prix défiant toute concurrence.

Pour la première fois, une marche pédestre a été organisée au profit du Téléthon en partenariat avec le Comité des Fêtes de Nieuil et la Municipalité de Lussac.

Cette marche a permis de reverser 163,81 euros au Téléthon. 61 marcheurs ont répondu présents malgré le froid du dimanche matin. Nous pouvons être fiers de ce résultat. Nous comptons bien renouveler cette opération dès l'année prochaine.

La deuxième partie de l'année scolaire sera riche en événements. Alors à vos agendas :

Le 13 et 14 janvier 2018 : mise à disposition d'une benne à papiers/cartons

Le vendredi 02 février 2018 : sur proposition des enseignants, la chorale de Roumazières viendra chanter avec les enfants dans l'église de Nieuil.

Le samedi 03 mars 2018 : loto à la Salle des Associations de Nieuil

Le dimanche 18 mars 2018 : 2^{ème} foire du printemps de Lussac

Courant Avril 2018 : pour la première fois nous mettrons à disposition une benne à ferraille

Le 08 mai 2018 : 21^{ème} bric à brac à Nieuil, avec présence de Cel'Rêve qui fera des maquillages sur visage offert par l'APE et on espère pouvoir vous proposer d'autres animations.

Le dimanche 10 juin 2018 : Kermesse de l'Ecole

Le samedi 21 juillet 2018 : 3^{ème} fête de village de Lussac. Si des musiciens, des chanteurs ou autres artistes souhaitent se faire connaître ou partager leur passion, c'est l'occasion de profiter d'une scène gratuite mise à votre disposition.

Les 2 principaux projets de l'année sont :

➡ le financement d'une partie de la classe de neige des CM1/CM2 qui partent une semaine en mars 2018

➡ l'achat d'une cinquantaine de livres, à la demande de l'équipe enseignante de Nieuil, afin de renouveler la bibliothèque de l'école (montant 523 euros).

Ce sont des investissements importants et sans les manifestations proposées et votre participation nous ne pourrions pas financer ces projets.

La bonne collaboration entre l'APE, l'équipe enseignante et les équipes municipales est, il faut le rappeler, un élément majeur pour la réussite de ces manifestations.

N'oublions pas que nous faisons tout cela pour nos enfants.

L'ensemble de l'APE, vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2018.

Calitom, Collecte de pneus / Mise à disposition de composteurs :



Les fréquences de la TNT changent le 23 janvier :



Le 23 janvier 2018, votre commune sera concernée par des modifications de fréquences de la TNT. **Cette opération aura un impact direct sur les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau :** ils risquent de perdre une partie de leurs chaînes, et devront donc, ce même jour, procéder à une recherche des chaînes pour continuer à recevoir l'intégralité des programmes de la TNT après le 23 janvier 2018.

La recherche des chaînes est une opération simple à faire, à partir de la télécommande de son téléviseur ou de son adaptateur TNT. Les téléspectateurs ont déjà eu l'occasion de procéder à cette recherche dans le cadre du passage à la TNT HD le 5 avril 2016.

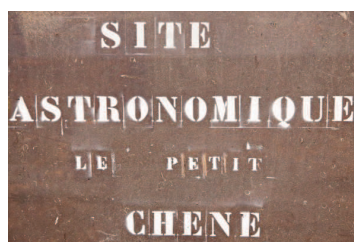
Festivités Lussacoises :

- Le 22 juillet a eu lieu la deuxième fête au village animée par des artistes du pays, le groupe « Sueno Familia », Alain Servant et Delphine.
Encore une belle réussite malgré un temps un peu maussade pour la saison et un grand merci à tous les bénévoles.
- C'est à un tour du monde musical qu'ont pu assister une vingtaine de personnes le 11 août à l'occasion du 60^{ème} festival de Confolens.
L'initiative organisée depuis plusieurs années par le Conseil Départemental dans le cadre de sa journée « solidarité » fut une nouvelle fois un véritable succès. Le transport en bus a été pris en charge par la Communauté de Communes de Charente-Limousine.
- Le 22 octobre a eu lieu le traditionnel repas des aînés, animé par Delphine et préparé par Nadia, notre cantinière.
Merci à toutes les deux pour cette belle journée.
Une soixantaine de convives avaient répondu à l'appel.



Site astronomique le « Petit Chêne » :

Le 22 décembre, une journée astronomie a eu lieu sur le site le Petit Chêne à Lussac. L'observation du soleil et des étoiles ont été un peu compromise à cause de la météo, mais chacun a pu découvrir ce site remarquable. Le site du Petit Chêne est à seulement 166m ! (point culminant à la Verte Epine à 177m). Par contre, il offre une vision du ciel à 360° pratiquement sans pollution lumineuse... Les écoliers ont participé malgré tout à un cours d'astronomie, à renouveler...



Entreprise Labrousse :

Depuis le mois d'août, nous louons la moitié de l'atelier à l'entreprise Labrousse.

Pour votre information, Mr Labrousse et son équipe réalisent divers travaux : terrassement, maçonnerie, carrelage, assainissement.



L'accompagnement du deuil lors de la perte du conjoint :

La perte du conjoint (e) est une épreuve particulièrement difficile. Il est important de pouvoir être accompagné afin de surmonter la douleur de la perte et pouvoir réorganiser sa vie. Parler de son deuil à son entourage n'est pas évident, notre association, la FAVEC 16 association de conjoints survivants et parents d'orphelins de la Charente, peut vous apporter son aide.

La FAVEC a été créée en 1949, c'est une fédération qui regroupe 94 associations départementales où sont ouverts plus de 1000 points d'accueil et d'information. Elle est apolitique et non confessionnelle.

La FAVEC 16 accueille, écoute, informe, accompagne les veuves, veufs et défend leurs droits dans la mesure de ses compétences. Pour cela, elle assure le relais vers des groupes de parole (« Dialogue et solidarité »), participe à l'animation de cafés deuil, organise des activités conviviales (repas, pique-nique avec découverte touristique, sorties culturelles) afin de briser l'isolement et de créer un lien solide entre les veuves, veufs du département.

C'est un lieu d'accueil où le conjoint survivant se sent compris et aidé par des personnes qui ont traversé la même épreuve et connu des difficultés semblables aux siennes.

Contact :

Adresse postale : UDAF
73 impasse Joseph Niepce CS 92417
16 024 ANGOULEME Cedex

tel : 05 45 39 31 02 (UDAF)

mail : favec16@gmail.com

Site internet : www.favec.org / <http://www.udaf16.org/>

Face au veuvage ensemble continuons



Binero, résultat des jeux :

NIVEAU 1									
1	0	0	1	1	0	1	1	0	0
1	0	1	0	1	0	1	1	0	0
0	1	0	1	0	1	0	0	1	1
0	1	1	0	0	1	0	1	1	0
1	0	0	1	1	0	1	0	0	1
0	1	1	0	0	1	1	0	0	1
1	1	0	0	1	0	0	1	1	0
1	0	1	1	0	0	1	1	0	0
0	0	1	1	0	1	0	0	1	1
0	1	0	0	1	1	0	0	1	1

NIVEAU 2											
1	1	0	0	1	0	0	1	1	0	1	0
0	0	1	1	0	1	1	0	1	0	0	1
0	1	1	0	0	1	1	0	0	1	1	0
1	0	0	1	1	0	0	1	0	1	0	1
1	1	0	1	0	0	1	0	1	0	0	1
0	0	1	0	1	1	0	1	1	0	1	0
1	1	0	0	1	0	0	1	0	1	1	0
0	0	1	1	0	1	1	0	0	1	0	1
1	0	1	1	0	1	0	0	1	0	0	1
1	1	0	0	1	0	1	1	0	0	1	0
0	0	1	1	0	0	1	1	0	1	1	0
0	1	0	0	1	1	0	0	1	1	0	1

NIVEAU 3											
1	0	0	1	1	0	0	1	0	1	1	0
0	0	1	0	1	1	0	1	1	0	0	1
0	1	1	0	0	1	1	0	1	0	0	1
1	0	0	1	1	0	1	0	0	1	1	0
0	1	1	0	1	0	0	1	1	0	0	1
1	0	0	1	0	1	0	0	1	1	0	1
0	1	1	0	0	1	1	0	0	1	1	0
1	1	0	0	1	0	1	1	0	0	1	0
0	0	1	1	0	1	0	1	1	0	0	1
1	1	0	0	1	1	0	0	1	1	0	0
1	0	1	1	0	0	1	0	0	1	1	0
0	1	0	1	0	0	1	1	0	0	1	1

NIVEAU 4											
1	1	0	0	1	1	0	0	1	1	0	0
0	1	1	0	0	1	0	1	0	1	0	0
0	0	1	1	0	0	1	0	1	0	1	1
1	0	0	1	1	0	1	0	0	1	0	1
0	1	0	0	1	1	0	1	1	0	1	0
1	0	1	0	0	1	1	0	0	1	0	1
1	0	1	1	0	0	1	1	0	0	1	1
0	1	0	1	1	0	0	1	1	0	0	1
0	0	1	0	1	1	0	0	1	1	0	1
1	0	1	0	0	1	1	0	0	1	1	0
1	1	0	1	0	0	1	1	0	0	1	0
0	1	1	0	1	0	0	1	1	0	0	1
1	0	0	1	0	1	1	0	0	1	0	1
0	1	0	1	1	0	0	1	1	0	1	0



Recette des sablés :

Ingrédients :

- 250g de farine
- 125g de beurre doux
- 1 œuf
- 100 g de sucre en poudre
- 1 cuillère-à-café de cannelle
- 1 jaune d'œuf/ dorer

Préparation :

Verser la farine dans un grand récipient. Ajoutez-y le beurre.

Malaxer l'ensemble afin d'obtenir une consistance sableuse.

A part, fouettez l'œuf avec le sucre jusqu'à ce que le mélange blanchisse légèrement. Faites un puits au milieu de la farine et ajoutez-y la cannelle et le mélange œuf-sucre.

Pétrissez bien la pâte et formez une jolie boule.

Enveloppez la boule dans du film alimentaire.

Laissez reposer la pâte au frigo pendant 45 min environ.

Une fois sortie du frigo, laissez la revenir à température ambiante.

Farinez légèrement le papier de cuisson prévu pour aller au four.

Étalez la pâte sur le papier à l'aide d'un rouleau sur une épaisseur de 5mm.

Découpez la pâte avec des emporte-pièces.

Badigeonnez un peu de jaune d'œuf sur les sablés à l'aide d'un pinceau alimentaire.

Faites cuire les sablés dans un four préchauffé à 170°C pendant 12 min environ.

Dégustez vos délicieux sablés de Noël !



Le puit communal du Bourg de Lussac , un peu d'histoire :



Quand le puit fût creusé, il trouva rapidement des riverains pour puiser l'eau qu'il offrait au village. Les bêtes aussi trouvaient leur bonheur grâce aux énormes bacs en pierre postés de part et d'autre du puit et permettant de les abreuver.

Tous les jours, les femmes étaient dédiées à la corvée de l'eau pendant que les hommes travaillaient la terre. De retour des champs, on y arrêtait les bêtes qui attendaient patiemment l'activation de la pompe, signe pour elles de l'arrivée de la précieuse denrée. Elles pouvaient alors étancher leur soif après de longues heures de dur labeur dans les champs.

En 1952, la municipalité envisage la création d'un Château d'eau alimenté par le Puit afin de pouvoir desservir l'ensemble des citoyens en eau potable. Le projet est ambitieux et malheureusement trop coûteux pour les finances de la commune contrainte de renoncer. En 1959 l'arrivée de l'eau potable dans les maisons marque la fin définitive de l'utilisation du Puit par les riverains, seules les bêtes profitèrent encore quelques temps de l'eau.

Le temps passe et le Puit du Bourg va alors trouver une deuxième jeunesse pendant les périodes d'hiver. Il ne servira plus à alimenter en eau les habitants du Bourg, mais il va permettre la distillation de jus de fruits fermentés à l'aide d'un alambic ambulant installé à proximité. Le Puit devint alors le lieu de rendez-vous des agriculteurs de la commune pour distiller vin, râpe, cidre, prune, ... Même les enfants y viennent, non pas distiller avec les anciens, mais pour s'amuser avec la puissante pompe à eau nécessaire à la fabrication des eaux de vie. Depuis 1985, le Puits du Bourg a cessé toute activité et les bacs en pierre ont délaissé les pourtours du Puit pour servir de jardinière dans la commune.

La Fontaine des Rivailles, un peu d'histoire :

Cette source aménagée dans les années 1800 avait pour mission principale l'alimentation en eau potable des habitants de la Rivaille et des alentours. Elle servait également à l'abreuvement des animaux et certains y venaient même pour y laver le linge.

En 1950, Le secteur se modernise et la fontaine doit laisser sa place aux canalisations d'eau potable provenant de La Font Saint Aubin. De moins en moins utilisée au fils des années, la fontaine se retrouve laissée à l'abandon et plus personne ne s'occupe de son entretien. Elle restera ainsi perdue aux yeux de tous pendant plus de 40 ans.

Ce n'est qu'en 1992 que le Conseil Municipal de Lussac décide de réfectionner la source et sa Fontaine et c'est l'employé municipal qui est désigné pour entreprendre le chantier de réfection.

La Fontaine a été recreusée et approfondie d'un mètre. La margelle et le lavoir ont été quant à eux entièrement reconstruits.

Malheureusement, lors des travaux, une profonde fissure dans l'arrivée de l'eau de la source est découverte. Malgré la détermination et les efforts des services techniques de la municipalité il est alors impossible de permettre à la source d'alimenter la fontaine aussi abondamment qu'auparavant.

Aujourd'hui, la Fontaine de la Rivaille existe toujours mais n'est utilisée que pour l'arrosage des jardins de quelques riverains.



Infos pratiques :

DECHETERIES :

Chasseneuil : 05 45 39 94 49

Les lundi, jeudi, vendredi et samedi
de 9H à 12H et de 14H à 18H
Le mercredi après-midi de
14H à 18H

Saint Claud : 05 45 71 36 57

Les lundi, vendredi, samedi de
9H à 12H et de 14H à 18H.
Le mardi de 14H à 18H
Le jeudi de 9H à 12H

POMPIERS : 18

SAMU : 15

GENDARMERIE :

Chasseneuil : 05 45 39 50 06

Roumazières : 05 45 71 30 02

